COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL
14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL
Tél. : 02.99.07.57.22
Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr
http://www.saintmalonsurmel.fr/

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260116-D_2026_01-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JANVIER 2026

Date de convocation : 6 janvier 2026
Conseillers en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le seize janvier, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Manon DEMEURANT, Mme Sonia HUBY, Mme Héléna LERAY, Mme Erell LISSILLOUR, M. Pascal ROUILLE, M. Jean-Michel TEYSSIER et M. Freddy THOMAS.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Excusés : M. BASTARDIE Pierre, Mme Nolwenn BORDIER, M. Hervé DREUSLIN et Mme Catherine PUISSEGUR.

Procuration : BASTARDIE Pierre à Brigitte PIERRARD, Nolwenn BORDIER à Manon DEMEURANT, Hervé DREUSLIN à Sonia HUBY et Catherine PUISSEGUR à Gilles LE METAYER.

Secrétaire de séance : M. Freddy THOMAS.

2026-01 – FINANCES : CFU – BUDGET COMMUNE – EXERCICE 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3,

Vu la délibération 2021-04-17/01 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP),

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la Commune de Saint Malon Sur Mel,

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Saint Malon Sur Mel,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité des suffrages exprimés, s'étant manifestées, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Saint Malon Sur Mel,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

MAIRIE DE ST-MALON-SUR-MEL

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213502909-20260116-D_2026_01-DE

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION N°2026-01

le Conseil Municipal examine le compte financier unique communal pour l'année écoulée 2025, qui s'établit ainsi :

Section		Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	Réel	195 917,66 €	228 434,05 €	
	001	41 050,24 €		
Total section investissement		**236 967,90 €**	**228 434,05 €**	**- 8 533,85 €**
Fonctionnement	Réel	415 122,95 €	481 953,41 €	+ 66 830,46 €
	002		196 031,20 €	
Total section fonctionnement		**415 122,95 €**	**677 984,61 €**	**+ 262 861,66 €**
Résultat cumulé pour l'exercice 2025		**652 090,85 €**	**906 418,66 €**	**254 330,81 €**

Hors de la présence de Monsieur Gilles LE MÉTAYER, maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte financier unique du budget communal 2025.